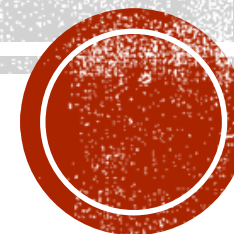


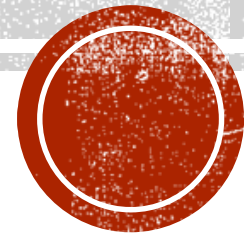
UE 14

Les normes à l'école



LA NORME À L'ÉCOLE

SEANCE 5



DÉROULEMENT

= Alternance

❑ Travail sur sujet (individuel ou groupes restreints)

❑ Champ théorique

✓ **« Évolution de la norme »**

✓ **« La norme à l'école »**



1 TRAVAIL PERSONNEL

À deux :

- Rappel sujet
- Bilan sur avancée



2. CHAMP THÉORIQUE : **« LA NORME À L'ÉCOLE »**

- A.** Évolution de la norme
- B.** Appréhender la norme scolaire



1. CHAMP THÉORIQUE : **« ÉVOLUTION DE LA NORME À L'ÉCOLE »**



A1. ÉVOLUTION DE LA NORME : DES REGISTRES VARIÉS

/ **Approche historique et chronologique** (Livet, 2006, Hermansen, 2016), norme s'inscrit dans

❖ perspective **philosophique**

❖ comme **nécessité sociale**

❖ comme **cadre juridique**

❖ dans le **domaine politique** comme ancrage du pouvoir.

→ La norme ne se limite pas à ces registres, car **espaces de normalisation = très variés.**

→ Normativité = ***inhérente aux activités humaines*** (Canguilhem, 1966)

→ Norme pose clairement la question de la conception de la société. Elle engage l'individu dans une ***perspective éthique***, en interrogeant la place de l'homme au regard du collectif.



A1. APPROCHE CHRONOLOGIQUE

(LIVET 2006, HERMANSEN, 2016),

- Apparition normes dans premiers textes écrits accessibles : **code d'Hammourabi (vers 1760 avant J.-C)** = témoin importance de **production juridique** des riches cités de Mésopotamie. Fonction = « *proclamer la Justice en ce pays, de régler les disputes et réparer les torts* » (Épilogue) → **dimension contextuelle** très marquée. Recours au talion qui sera dans Bible apparaît.
- Antiquité (Vème siècle), normes chez sophistes (Protagoras, Gorgias, Hippias, Critias). Les normes **dépendent davantage de l'usage que de décisions communes**.
- /Stoïciens grecs (336-200): les normes sociales = **fondatrices de morale, du convenable. Légitimité norme/juste**
- /Romains : référence à **dimension explicite norme, à travers le droit**. Rapport à **transgression et au contexte** = fondateur. Principes ciblés = explicites (*Digeste, Codex, Institutes et Nouvelles* sous l'empereur byzantin Justinien, 527-565).



A1. APPROCHE CHRONOLOGIQUE

(LIVET 2006, HERMANSEN, 2016),

- **Apparition terme norme** existe dès 1165 (CNRTL) avec l'expression « *mettre norme a* », c'est-à-dire *régler une affaire*. Puis renvoie à la « règle » (1284). Norme = **ancrage souveraineté**, en tant que moyen d'affirmation et d'expression. En France monnaie, poids et mesures = terrain de normalisation des plus anciens.
- Renaissance et l'Âge classique : **normes = fondatrices de l'ordre politique**, comme moyen de lutter contre conflits particularistes → normes liées au **rapport au pouvoir**.
- XVIII^{ème} siècle : les normes sociales (Montesquieu, *De l'esprit des lois*, 1748) = /**contexte social** / **droit en vigueur**, /**leur mise en œuvre**.

Rousseau (1762), normes = **expression du contrat social**, à l'origine de la refondation de la société → souci de préserver liberté de chacun : **abandon prérogatives individuelles**, avec **une réciprocité source** de lien social. Norme ≠ soumission, = **perspective de liberté d'autonomie**, comme une loi que l'individu s'est donnée.



A1. APPROCHE CHRONOLOGIQUE (LIVET 2006, HERMANSEN, 2016),

- Au XIX^{ème} siècle, la norme apparaît comme un *état habituel, régulier*. Dans le domaine de la psychologie comme **santé intellectuelle ou psychique**. Normes =
 - **moyens d'articulation des libertés et garant de la légitimité du pouvoir politique** (Kant, 1724-1804)
 - **masque les relations de pouvoir**, paralyse positions sociales, **obstacle au progrès** (Karl Marx, 1818-1883)
 - capacité d'optimisation du bien-être du plus grand nombre: **fondement de l'utilitarisme**. validité des normes = **utilité collective**. Bentham (1748-1832)



A1. APPROCHE CHRONOLOGIQUE (LIVET 2006, HERMANSEN, 2016),

- Au XX^{ème} siècle, le registre philosophique assombrit norme =
 - ***triomphe de la morale du troupeau***, une ***forme perverse de volonté de puissance*** (*les forts donnent force aux faibles*) (Nietzsche, 1844-1900)
 - ***forme de pouvoir par la discipline*** (Foucault, 1975)
- **Affirmation normalisation dans différents domaines : juridique** et système de mesure (Système MKSA, 1946), **industriel, technique, économique et services**, et enfin depuis quelques décennies des **sciences humaines** → Question de la **validité**, de l'**adoption** de la norme est clairement posée. : norme / *caractère justesse*, Habermas (1992), *théorie des choix* Coleman (1990).



A2. ÉVOLUTION DE LA NORME

/QUESTIONS ORDRE ET POUVOIR (LIVET, 2006)

Ressortent explicitement la question

❑ de **l'ordre politique**

❑ du **pouvoir**,

comme alliance, partage, liberté, soumission, domination, adhésion, choix et discipline.

❑ de **la validité de la norme** ressort sous des facettes multiples : parfois contextuelle, liée à l'usage, au juste, à la structuration de l'espace politique, à la rationalisation, etc.

Fonctions de la norme = variées :

- ✓ **maintien de l'ordre social**,
- ✓ **fondement de la morale**,
- ✓ **éducation** (Platon, Institutes),
- ✓ **justice**, etc.



A3. ÉVOLUTION DE LA NORME (LIVET, 2006)

Les normes présentent

- ❖ un **caractère implicite** (les stoïciens posent la question du convenable),
- ❖ ou **explicite** (à travers le droit romain par exemple).

Norme se définit / **une transgression identifiée** (dès le Codex).

La question de la **pratique de la norme** reste sous-jacente.



A3. ÉVOLUTION DE LA NORME À L'ÉCOLE : LA FORME SCOLAIRE = ÉCLAIRAGE ORIGINAL/NORME

Forme scolaire (Vincent, 1994). = domaine d'activité autonome, propre à l'école, avec relations sociales originales.

Evolution forme scolaire (Verhoeven, 1997 et 1998)

→ Initialement : norme scolaire

= sanctuarisée, sacralisée (Derouet, 2003)

conjugue **intégration normative et discipline.**

→ Aujourd'hui : **mutations en profondeur** de la forme scolaire avec **évolution de la normalisation.**



FORME SCOLAIRE (VINCENT, 1994).

La forme scolaire = née au XVIIème siècle

= « *un champ d'activité spécifique, indépendant de la vie quotidienne, dans laquelle une relation sociale inédite (de type « scripturale-scolaire ») se tisse entre un maître et un élève* » (Vincent, 1994).



(DEROUE, 2003, VINCENT, 1994, VERHOEVEN, 1997, 1998, 2012)

Initialement, norme scolaire = **sanctuarisée, sacralisée** (Derouet, 2003)

- ❑ conjugue **intégration normative et discipline**.
- ❑ **légitimation traditionnelle** = fonctionnelle et instituée, fondée sur :
 - ✓ l'obéissance
 - ✓ soumission
 - ✓ respect de l'enseignant, détenteur de pouvoir.

Aujourd'hui, **mutations en profondeur de la forme scolaire** (Vincent, 1994) →

- ❖ **remise en cause normes scolaires**
- ❖ **évolution normalisation, construite et fonctionnelle** (Derouet, 2003), **empreinte de réflexivité**. La flexibilité se substitue à la subjectivation.
- ❖ **élaboration normes scolaires sous formes nouvelles** (Verhoeven, 2012) : **construction, la réflexion et l'autonomie côtoient la soumission.**



A3. FONDEMENT NORME À L'ÉCOLE / RÉALITÉ ET / CULTURE DE L'ÉLÈVE

- Ecole = *perméable au monde* (Verhoeven, 2012) →
Fragilisation et évolution norme scolaires =
passage logique humaniste à logique d'efficacité et de production, sous tutelle d'un *État évaluateur* (Maroy, 2008, Derouet, 2003) .
- Combinaison et concurrence entre légitimités internes et externes / ***fonctions paradoxales*** de l'école, **socialisantes et sélectives** (Verhoeven, 1997 et 1998).
- Enseignant conserve un ***statut social dominant*** (Boumard et Marchat, 1994), mais **entrée lisible de la culture de l'élève** avec ses normes à l'école.
- **Fondement ordre scolaire et ses normes sur la réalité/ hétérogénéité du public scolaire**, non plus sur concepts abstraits et universels (Derouet, 2003, Verhoeven, 1997 et 1998.)



« LE MAÎTRE » = UN DOUBLE ÉTIQUETAGE

- *« Mais l'instituteur, dans le contexte de l'école, devient « le maître » avec un jeu sur les deux sens fort différents de ce mot. « Maître » traduit en effet à la fois le savant qui instruit (magistère) et le supérieur social (Dominus) » (Boumard et Marchat, 1994).*

→ double étiquetage du maître, dans :

- **rapport au savoir**
- **domination** avec une forme de respect implicite et une relation asymétrique.



B. LA NORME : UN CARACTERE TEMPOREL

(GO , 2012)

La norme *s'inscrit dans un rapport au temps*, à la fois :

- en relation avec *l'histoire du collectif*
- avec *sa propre historicité*.

La norme (Go , 2012)

- ✓ se conjugue *au présent*,
- ✓ est ancrée *dans le passé*
- ✓ se décline *au futur*. → la norme présente un **à-venir** (Go , 2012)

→ Norme présente une *temporalité indépendante et une altération spécifique*, qui lui confèrent un caractère relatif, inconstant et incertain.



B. APPRÉHENDER LA NORME SCOLAIRE

1. Des normes spécifiques à l'école
2. L'école : un espace marqué par la normativité ?
3. La norme à l'école : conservatoire ou processus d'institution des normes ?
4. La norme et le droit à l'école



B. 1. DES NORMES SPÉCIFIQUES À L'ÉCOLE

- Enseigner = **art édifié** dans une **relation à l'autre constructive** (Ardoino, 1977), visant le respect des normes et leur dépassement, dans une **perspective éthique efficiente** (Casanova, 2000, 2004).
- Norme = **question sociale majeure à l'école** (Verhoeven, 2012), comme **processus d'interprétation et d'action**, au regard d'une contextualisation spécifique.
- **Instituer la norme** en classe nécessite **son explicitation et sa justification** (Derouet, 1992 ; Verhoeven, 1997 et 1998).
- Norme =
 - **Expression tangible du pouvoir** (Reynaud et Richebé, 2007), parce que tissu relationnel = asymétrique en classe,
 - **Construction en situation**, partagée, contextualisée et contractualisée dans formes d'échanges sociaux inégaux, mobilisant compétences pratiques et réflexives (Giddens, 1987)
 - Autorise et induit une **lecture des situations et la conservation de l'ordre scolaire fragilisé** (Verhoeven, 2012)
- Enseignant connaît **une forme de déstabilisation normative** / entrée normes inhérentes de culture juvénile (Cordonnier, 2003) → croisement espaces personnel et public.



ENTRÉE CULTURE JUVÉNILE À L'ÉCOLE

« Alors qu'en des temps pas si lointains la blouse leur était uniformément imposée, ce sont eux qui, aujourd'hui, choisissent d'arborez des signes distinctifs »

(Cordonnier, 2003)



LA NORME = QUESTION SOCIALE MAJEURE (VERHOEVEN, 2012)

Norme =

- *« un schème normatif et cognitif d'interprétation et d'action »*
 - *« schèmes cognitifs partagés pour « lire » les situations »*
 - *« maintien d'un ordre stable de l'interaction scolaire ».*
- (Verhoeven, 2012)



B. 1. NORMALISATION

SOURCE DE DISPARITÉS ET D'INÉGALITÉS

- Processus de normalisation participent à des rapports sociaux → revendication de l'égalité, mais source d'inégalités.
- ***Substitution* équité à l'égalité** (Grootaers, 2005) → **justification, légalisation et *naturalisation* des contrastes = émergence terrains normatifs distincts** (Dubet, 1992 , 2002, Grootaers, 2005), source d'étiquetages et de disparités, malgré affichage du principe d'éducabilité pour tous.
- Conduites élève = **source d'étiquetage et de légitimation des différences** (Verhoeven , 2012).



ÉGALITÉ / ÉQUITÉ

« On s'est petit à petit éloigné du paradigme de l'égalité des chances pour entrer dans un autre paradigme. La notion d'égalité a fait place à la notion d'équité »

(Grootaers, 2005)



NORMES SCOLAIRES ET PRODUCTION DES DIFFÉRENCES

« Autrement dit, dans chaque contexte, les enseignants désignent un « ailleurs », proche ou lointain, où les choses sont « pires » ; et les élèves qui occupent ces espaces font souvent l'objet d'une stigmatisation et d'une « naturalisation » de leur différence »

(Verhoeven, 2012).



B. 1. NORMATIVITE SCOLAIRE = INDICATEUR **DE FLUCTUATIONS ET DE FRAGILISATION**

- Normativité scolaire indique *fluctuations et fragilisation des schèmes normatifs* / évolution de la forme scolaire (Derouet, 2003, Verhoeven, 2012)..
- **Catégorisation des espaces scolaires par enseignant / leur distance à la norme. *Distinction des acteurs de l'école/ leur conformité normative.*** Diminution normes partagées → mise en cause formalisme et légitimité des normes instituées (Verhoeven, 2012).
- Décalage entre normes implicites élève et enseignant (*affaiblissement des évidences normatives partagée.* Fragilisation institutionnalisation des normes par l'enseignant (Verhoeven, 2012).. → *Hiatus opérant = impact sur pratiques pédagogiques.*
- Conformité et déviance se dessinent en fonction des *points de vue* (Verhoeven, 2012).



B. 2. L'ÉCOLE : UN ESPACE MARQUÉ PAR LA NORMATIVITÉ ? GO (2012)

- *L'école est marquée par la normativité.*
- La norme est **constitutive de l'éducation**, comme
 - ✓ *discipline des normes* et
 - ✓ *apprentissage de la conformité.*

La fonction première de l'éducation, consiste à « ***faire en sorte que l'enfant apprenne à agir correctement*** » (Go, 2012)



B. 3. LA NORME À L'ÉCOLE : CONSERVATOIRE OU PROCESSUS D'INSTITUTION DES NORMES ?

La norme = à la fois

- ✓ un **conservatoire** (Go, 2012) : = forme absolue, donnée préalable → Transmission normes = indispensable à vie sociale.
 - ✓ un **processus d'institution des normes** (Livet, 2006) : = régulation réciproque, adaptable et évolutive, comme processus normatif autonome → Lecture intégration des normes à travers conduites acceptables.
- Lien norme-éducation = puissant et fondateur, avec normalité en toile de fond.



B. 4. NORME ET DROIT A L'ECOLE

(HENAFF ET MERLE , 2003)

Esquisse éducation comme **norme et obligation**, avec ***droit à l'éducation*** comme droit fondamental en arrière-plan .

Education

= ***droit fondamental*** de seconde génération

= élément **fondateur de paix**, de **respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales**.

Textes ciblent **d'avantage comme droit à l'instruction** que comme éducation.

Instruire = ***mission problématique*** / décalage entre

➤ **droit affiché** à l'égalité des chances

➤ **réalité**, traduit avant tout par **l'égalité d'accès à l'enseignement**.



DROIT À L'ÉDUCATION

« L'enfant a le droit à l'éducation... ».

(Convention Internationale des droits de l'enfant du 26 janvier 1990, article 28)

« la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle, à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ».

(article 13 du préambule de la constitution du 27 octobre 1946)

« Nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction ».

(Premier protocole additionnel de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme (art. 2).



B. 4. NORME ET DROIT À L'ÉCOLE **(HENAFF ET MERLE , 2003)**

Effectivité des droits à l'égalité des chances = **limitée**

L'école ressort comme *un espace normé et règlementé*, un cadre pour les pratiques enseignantes.

Émergence normes explicites à l'école à travers la transgression, en garantissant

- ✓ **le principe contradictoire,**
- ✓ **le *principe de légalité des sanctions* et**
- ✓ **la séparation entre sanction et évaluation.**

Accentuation dimension juridique / relation enseignant-élève plus marquée par la loi.

➔ **Fragilisation** élaboration règles et pouvoir réglementaire de l'école.



« *PRINCIPE DE LÉGALITÉ* » DES SANCTIONS

« *une conduite ne peut être réprimée que si elle a été interdite* »

(circulaire du 11 juillet 2000, relative aux procédures disciplinaires, au regard du « *principe de légalité* » des sanctions)

= **inapplicable** dans les faits.



TRAVAIL PERSONNEL



BIBLIOGRAPHIE (CADRE THÉORIQUE)

- Recherche auteurs
- Articles (approche systémique)
- Notes de synthèse article (mise en réseau)



LECTURES

- Go H.-L. (2012), La normativité dans l'éducation, *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 45
- Verhoeven, M. (2012), Normes scolaires et production de différences, *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 45 (1).
- Livet P. (2012), Normes sociales, normes morales et modes de reconnaissance, *Les Sciences de l'éducation pour l'Ère Nouvelle*, vol. 45, 1-2, pp. 51-66.
- Prairat E. (2012), Considérations sur l'idée de norme, *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle* (Vol. 45), pp. 33-50.
- Autre



MERCI DE VOTRE ATTENTION 😊

